Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601147-20251215-0515122025D-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 5 décembre 2025
Date d'affichage et de Publication : 18 décembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO

Secrétaire de séance : Yolaine DE CRUZ

--*-*-*-*-*-*

5) BELLE-ILE CAMPER VANS : MODIFICATION DU FORFAIT DOUCHES

Le maire expose que l'entreprise Camper Vans, représentée par Monsieur François DESARD, créée en 2014, propose à la location des véhicules vintages type « Combi Volkswagen ». Le principe pour les loueurs est de pouvoir visiter Belle-Ile, libres comme l'air, tout en pouvant stationner sur des sites proches de la mer, sélectionnés en collaboration avec les municipalités.

Pour Locmaria, les sites choisis et autorisés sont les suivants :

- Parking des Grands-Sables, côté Samzun,
- Parking de Port-Blanc,
- Parking de Port-Andro,
- Parking du cimetière de Locmaria.

En accord avec les anciennes municipalités, les sanitaires des campings de Port-Andro et de Lannivrec avaient été mis à disposition en contre partie du règlement des douches municipales auprès du bureau d'accueil (2.90 euros la douche).
Lors du conseil du 17 août 2021, il a été demandé de simplifier le process et en concertation avec Monsieur François DESARD, Monsieur le Maire avait proposé au conseil municipal d'instaurer un « forfait douche » à l'entreprise Camper Vans ; le montant proposé a été de 450.00 euros annuels.

Ce calcul se basait sur 2.90 euros x 155 douches, soit 449.50 euros arrondis à 450.00 euros.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601147-20251215-0515122025D-DE

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'instaurer ce forfait de 4[illegible] à compter de la saison estivale 2021. Un courrier et une facture en ce sens ont été adressés à Monsieur François DESARD.
Le montant de ce forfait pouvait être révisé toujours en concertation avec Mr DESARD, ce qui n'a pas été fait.

Depuis l'an passé, les tarifs des douches ont été augmentés mais le forfait de Monsieur DESARD n'a pas été mis à jour.
Lors de la commission des finances du 18 novembre 2025, il a été décidé de revoir le forfait au prix actuel des douches, soit 3.50 € par douche pour un forfait de 155 douches. Le forfait passerait donc à 550 €.
Après concertation avec Monsieur DESARD reçu en Mairie le 25 novembre 2025, il a été décidé d'instituer ce forfait douches de 550 € à compter de l'année 2025.
Le montant de ce forfait pourra être révisé tous les ans mais ce, toujours en concertation avec Monsieur DESARD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette décision.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 15 décembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE ILE MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT